



**ROMANEL**  
SUR LAUSANNE

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du

25<sup>e</sup> séance

Jeudi 14 novembre 2024

de la législature

2021-2026

En la salle de la Villageoise à Romanel-sur-Lausanne

---

Excusés : **BARRETO Marine – GARCIA Filomène – GHEBBARI ABDELGHAFOUR - Nassira – HENRY Carole – HORNUNG Christophe – MIGNANIELLO Tommaso – PISANI BEN NSIR Nadia – PISANI Lionel – RACCIATTI Gabriel SPÖRRI Daniel – TINCA COLONEL Christian – BÜNZLI Jean-Claude – CAMPOS VALENTE Gabriel**

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)
- 6) Préavis municipal N° 64/2024 « Adhésion au concept VIDIS 20-25 d'adaptation de l'organisation sécuritaire en matière de défense contre l'incendie et de secours de l'agglomération lausannoise »
- 7) Election complémentaire à la commission de gestion (1 siège)
- 8) Election complémentaire à l'AJENOL (1siège)
- 9) Motions, postulats, interpellations, projets rédigés
- 10) Information des Commissions permanentes au Conseil Communal
- 11) Propositions individuelles et divers

**Le quorum est atteint**  
**(13 absents s/55)**

Après la présentation sur la sécurité informatique présentée par Monsieur le Municipal Denis FAVRE, le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la séance du Conseil Communal à 20H41. Monsieur le Président salue le public ainsi que la Municipalité. Il y a également la fille de Madame Jennifer DAGON qu'il salue.

### 1) Appel

Le quorum est atteint avec 13 absents sur 55 conseillers.

### 2) Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

### 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** demande si quelqu'un souhaite modifier le procès-verbal du 10 octobre 2024.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** souhaite modifier l'écriture de son prénom à la page 295 en indiquant que celui-ci s'écrit avec un i à la fin et non un y. Il demande à le faire modifier également sur le site internet de la commune.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI**, en page 293 sur les communications de l'ASIGOS, c'est le 27 novembre 2024 la prochaine séance intercommunale de l'ASIGOS et non le 14 novembre 2024.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** souhaite modifier les informations suivantes :  
Page 290 : « les communications de la Municipalité » ne figurent pas sur le procès-verbal et demande à les rajouter ou les mettre en annexe.  
Page 292 alinéa 7 : Concernant les tâches supplémentaires de Monsieur CORNU, c'est la Municipalité qui a ajouté celles-ci et non le Conseil Communal.  
Page 294 alinéa 2 : C'est Madame la Conseillère Ariane MORAND et non MAURON.  
Page 294 alinéa 7 : concernant les nouveaux habitants, c'est 1'900 et pas 1'700.  
Page 204 alinéa 8 : concernant les grandes entreprises, nous avons été invités chez Alvazzi pour une séance mais celle-ci était organisée par la commune et non pas par Alvazzi.

Le procès-verbal est accepté à une large majorité moins 2 absents.

### 4) Communications du Bureau

- Le Président **Guillaume DERIAZ** transmet les dates des prochaines séances du Conseil Communal pour 2025.  
27 février 2025 / 27 mars 2025 / 8 mai 2025 / date « réserve » le 5 juin 2025 / 19 juin 2025 / 18 septembre 2025 / 9 octobre 2025 / date « réserve » 13 novembre 2025 / 11 décembre 2025.  
Monsieur le Président valide les dates jusqu'en juin 2025, date à laquelle il termine son mandat de Président et pour les dates suivantes, il laissera son successeur valider.
- Concernant les prochaines votations du 24 novembre 2024, le Bureau a pris deux jeunes pour le dépouillement.
- Mise en place d'une boîte aux lettres pour le Conseil Communal à la Villageoise. Celle-ci sera vidée régulièrement par le Président Guillaume DERIAZ et la Secrétaire Afrodite ISMAJLI.
- Le Bureau a pris la décision de ne plus distribuer de l'eau lors des séances et celle-ci sera la dernière.

### 5) Communications de la Municipalité (Syndique et Municipaux)

Le Président **Guillaume DERIAZ** informe que les communications ont été transmises par e-mail le mardi 12 novembre 2024 et qu'aucune question n'est ouverte sur ce point mais il sera possible d'y revenir dans les divers.

### **Situation de l'auberge communale de La Charrue**

Comme indiqué lors de la séance précédente, la Municipalité poursuit ses efforts pour sauvegarder les intérêts communaux et disposer au plus vite du bail afin de minimiser la période de fermeture de l'auberge communale.

Ainsi, ayant pris acte que le montant dû n'avait pas été versé au terme du délai accordé, elle a pris la décision de dénoncer le bail au 30 novembre 2024 ; elle reste actuellement dans l'attente de ce délai pour déterminer ses prochaines actions.

Parallèlement, la Municipalité a pris connaissance de l'avis de faillite de la société La Nouvelle Charrue SA, cosignataire du bail ; elle a pris contact avec l'office des faillites afin de s'assurer que la procédure soit expédiée au plus vite afin de pouvoir reprendre possession des lieux rapidement.

### **Petits déjeuners du samedi de l'UAPE**

Afin de renforcer ses liens avec les parents des enfants accueillis et de les impliquer dans la vie de la structure, l'équipe de l'UAPE a pris la décision d'organiser, un petit-déjeuner le samedi matin et d'y convier les familles des enfants fréquentant l'UAPE.

Ces rencontres doivent permettre aux familles de se retrouver et de rencontrer l'équipe éducative en leur permettant de partager un moment, tantôt ludique, tantôt préventif ou informatif, cet évènement pouvant également être utilisé pour traiter de sujets éducatifs d'actualité.

La Municipalité se réjouit de cette heureuse initiative qui n'engendrera pas de coûts supplémentaires au budget communal.

## **6) Préavis municipal N° 64/2024 « Adhésion au concept VIDIS 20-25 d'adaptation de l'organisation sécuritaire en matière de défense contre l'incendie et de secours de l'agglomération lausannoise »**

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** donne la parole au rapporteur de la Commission technique Monsieur **Ricardo DA CONCEIÇÃO MATIAS** dont celui-ci procède à la lecture du rapport.

Le Président **Guillaume DERIAZ** demande s'il y a des questions à ce sujet.

Aucune question sur celui-ci, Le Président **Guillaume DERIAZ** nous lit les conclusions.

### **Le Préavis est accepté à une large majorité moins 1 abstention**

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** remercie les Conseillères et les Conseillers pour la confiance témoignée pour cette décision. Elle remercie également la Commission ainsi que son Président, Jérôme THUILLARD, pour l'excellente collaboration et la confiance.

## **7) Election complémentaire à la commission de gestion (1 siège)**

Le Président **Guillaume DERIAZ** attend des propositions à ce sujet.

Il précise qu'il nous faut 5 membres pour cette Commission, comme indiqué lors de la dernière séance.

Le Président **Guillaume DERIAZ** propose 5 minutes de pause afin que les Conseillers puissent en discuter et prendre une décision.

Le Président **Guillaume DERIAZ** réouvre la séance et attend les propositions.

Madame la Conseillère Luna **ANGELINO** propose sa candidature.

Le Conseil valide sa candidature et la remercie.

## **8) Election complémentaire à l'AJENOL (1siège)**

Le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre les propositions à ce sujet.

Le Conseiller **Simon SCHÜLÉ** propose la candidature de Madame la Conseillère Aurélie FAYET et procède à une rapide présentation de celle-ci.

Madame la Conseillère **Aurélié FAYET** accepte ce siège.

Le Conseil valide l'adhésion de Madame Aurélie FAYET au sein de l'AJENOL.

## 9) Motions, postulats, interpellations, projets rédigés

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** rappelle que chaque Conseillère ou Conseiller peut exercer son droit d'initiative. Il informe qu'il y a un postulat et donne la parole à Madame Evelyne GERVAIX.

Madame la Conseillère **Evelyne GERVAIX** nous lit le postulat.

Monsieur le Président **Guillaume DERIAZ** propose la votation sur la recevabilité de ce postulat.

### Le postulat est considéré comme recevable à l'unanimité.

Le Président **Guillaume DERIAZ** ouvre la discussion sur ce sujet.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** souhaite donner quelques précisions au sujet des parcelles.

Nous avons cinq parcelles à choix à savoir la 124, 125, 126 qui ont été données à la Commune. C'était un don privé pour la création de ce refuge. Donc si on prend les parcelles au Chemin du Raffort ce sont les 123, 124, 125 et 126 c'est sur cet alignement-là que le projet devrait se faire.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLÉ** prend la parole et explique qu'en tant que Président de la Commission des finances et ayant une assez bonne visibilité de la situation financière et du budget, l'argument tenu en 2019 est assez difficile à maintenir aujourd'hui. Ce n'est pas pour une raison financière actuellement que ce refuge ne se fait pas mais plutôt par volonté de l'administration.

Monsieur le Municipal **Devis FAVRE** précise qu'en 2010 il était déjà là et avant d'être Municipal, il avait déjà posé une motion au sujet de la construction de ce refuge.

En 2010, nous avions des chiffres à savoir 500'000.00 CHF pour la construction de celui-ci. Pour amener les installations nécessaires cela coûtera tout autant. Nous avions préféré attendre que les parcelles s'équipent afin de profiter de ces installations plutôt que d'investir cette somme. C'est certainement pour cela que nous n'avions pas dépêché cette construction. Effectivement en 2010, les finances n'étaient pas aussi saines que maintenant. Faisons quand même attention car amener l'eau etc... pour ce refuge coûtera autant que la construction de celui-ci. Pour cette motion, tout le monde a été d'accord mais en sera-t-il la même chose lors du préavis avec l'investissement !

Monsieur le Conseiller **Thierry HENRY** soutient ce postulat.

Ces dernières années, nous avons investi beaucoup pour la petite enfance, pour les infrastructures etc... Maintenant, il faudrait penser au bien-être des personnes avec ce refuge. Cela va coûter cher mais ça sera pour du long terme. Il encourage la Municipalité à aller de l'avant avec la réponse au postulat.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** informe que le chauffage à distance va se créer, sera-t-il à côté de ce refuge ? On nous a dit que ce sera sur ce terrain.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** dit que la centrale sera dans le bâtiment Bike World sur la Commune de Lausanne. Elle sera tout près, juste derrière.

Monsieur le Conseiller **Jérôme THUILLARD** s'adresse à la Conseillère Evelyne GERVAIX. S'il a bien compris la conclusion de ce postulat c'est donc que vous souhaitez n'étudier que la parcelle 126 ? Est-ce que vous ne devriez pas modifier ce postulat et ajouter les autres parcelles afin que cela aille plus vite, sinon il faudra revenir avec un autre postulat et perdre une année supplémentaire ?

Madame la Conseillère **Evelyne GERVAIX** répond qu'elle était au courant uniquement pour la parcelle 126 car c'est celle qui est sur le dossier et c'est celle-là qui a été donnée pour ce refuge. Elle n'a pas de documents pour les autres et ne se permettrait pas de marcher sur les plates-bandes des autres. 5000 M2 lui semblaient suffisants.

Monsieur le Conseiller **Jérôme THUILLARD** intervient à nouveau au sujet des parcelles. Ce sont les parcelles 123 à 127. Les parcelles 123 et 127 appartiennent à la Commune et les parcelles 124,125 et 126 ont été données à la Commune pour ce refuge. Les cinq parcelles peuvent être étudiées pour l'emplacement.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE**. C'était la parcelles 123 qui avait été étudié pour ce refuge. Tout le bandeau du Raffort appartient à la Commune. Nous avons fait une coupe énorme de 2013M3. Les choses peuvent changer mais juste qu'historiquement cela avait été prévu sur cette parcelle à l'époque.

Madame la Conseillère **Diane GEORGES** a une question sur les terrains. Elle sait que les terrains sont extrêmement marécageux, peut-être qu'il y aura un drainage mais cela augmenterait le coût. Y aurait-il un terrain qui n'est pas marécageux ?

Pas de réponse actuellement à la question de Madame la Conseillère Diane GEORGES.

**Le postulat est voté à l'unanimité.**

**Ce postulat est renvoyé à la Municipalité.**

## **10) Informations des Commissions permanentes au Conseil Communal**

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** précise qu'il y aura 3 préavis lors du prochain Conseil de l'ASIGOS avec les chiffres.

- 1 : 2<sup>ème</sup> étage du nouveau pavillon à Prazqueron pour 2'195'000.00 CHF.
- 2 : Un crédit complémentaire au crédit d'étude pour 143'000.00 CHF.
- 3 : Proposition d'achat des portacabines pour 4'840'000.00 CHF.

## **11) Propositions individuelles et divers**

Monsieur le Conseiller **Jérôme THUILLARD** étant Président de l'Abbaye villageoise informe qu'à l'aube de son 50ème anniversaire, la société est désormais mixte. Cela a été voté à une courte majorité mais approuvé quand même. Si besoin, les informations sont chez moi dit-il.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** demande si la Municipalité peut répondre aux questions posées à la dernière séance du Conseil Communal du 10 octobre 2024 aux pages 295 et 296, il y a des réponses qu'on attend.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole au sujet de la question de Monsieur le Vice-président Romain BIRBAUM concernant l'écopoint de Sous-Mont. Celui-ci a été déplacé de vingt mètres à cause d'une canalisation de Lausanne. Concernant la mise à l'enquête et l'accord de Swissgrid, ça sera dès 2025. Le traitement des oppositions se fera dans la foulée et un crédit de construction est espéré pour l'automne 2025.

Monsieur le Vice-président **Romain BIRBAUM** remercie la Municipalité pour ses réponses. Il souhaite revenir sur un point, en précisant que sa demande concernant les écopoints, était pour toute la Commune de Romanel-sur-Lausanne. Il précise que les écopoints actuels débordent et ce dossier prend du temps. Celui de la Maison de Commune est très bien et les habitants le trouve bien.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** reprend la parole et donne quelques chiffres à ce sujet. Il y a trois écopoints actuellement sur neuf prévus. Trois ont été ouverts en 2024, trois seront ouverts en 2025 et trois en 2026.

Monsieur le Conseiller **Philippe MUGGLI** souhaite des précisions sur la fermeture, dès lundi 18 novembre 2024, du Chemin de la Saugé. Quelle déviation est prévue et combien temps ?

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** prend la parole et précise que les travaux sont prévus par le LEB. Il y a une mise à l'enquête. La déviation était prévue par le Chemin de Sous-Mont.

Il y a une séance avec le LEB, comme déjà indiqué lors de la dernière séance du Conseil Communal, qui se déroulera le 9 décembre 2024 à ce sujet. La durée des travaux est sur internet. La durée est sur le site internet de la Maison de Commune.

Il prend la parole également pour répondre à la question de Monsieur le Conseiller Simon SCHULÉ concernant les deux places de parc qui ont été supprimées. Il explique que le LEB a des emprises à faire et doit consolider le mur sur la rampe et malheureusement ils ont empiété chez vous. Normalement les places de parc seront remises dès que les travaux seront terminés. Il répond également à la question de Madame la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR au sujet de la fermeture du Chemin du Lussex. Il y a eu une séance avec la Commune, le LEB et l'architecte de Pré Jaquet. L'accès du parking Pré Jaquet, donc la rampe qui sort à l'ouest, sur le Chemin de la Source, sera fermé une fois les travaux de Lussex terminés. Il y a une possibilité actuellement, qui est de fermer provisoirement cette rampe pour que les gens sortent en bas, sur le Chemin du Brit mais malheureusement nous devons la réouvrir car, au Chemin du Brit, il est prévu une place de rebroussement et les travaux seront fait juste devant les portes en bas du Chemin du Brit. Ces travaux ne dureront pas longtemps. Il faudra bien faire des concessions et fermer à quelque part.

Monsieur le Conseiller **Henri PISANI** estime que les réponses, de la Municipalité, sur les questions de Monsieur le Conseiller Philippe MUGGLI ne sont pas très claires. Il est impatient de la séance du 9 décembre 2024 avec le LEB. Il se demande ce que la Commune a droit de demander, ce qu'elle a le droit de dire ou de ne pas dire au LEB au sujet de ces travaux car les réponses ne sont pas précises et restent floues. Il demande si la Commune n'a pas son mot à dire au sujet des fermetures de toutes ces routes. Subit-elle cela ? Il est étonné du manque de savoir de celle-ci. Qui est le maître d'œuvre, demande-t-il ?

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** répond que la Commune n'a pas choisi tout cela et elle n'a pas son mot à dire à ce sujet, c'est le LEB et c'est fédéral. Il y a eu une séance le 18 juillet sur l'espace de la circulation et qu'ils ont répondu avoir procéder de cette manière à Neuchâtel, pourquoi changer dans le canton de Vaud ? Il espère qu'il y aura beaucoup de monde à la séance du 9 décembre 2024 afin de poser toutes les questions nécessaires et avoir des réponses concrètes.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHÜLÉ** prend la parole et souhaite faire part de ce qui s'est passé mardi 12 novembre 2024 vers 17H22 sur le Chemin du Lussex. Une personne en voiture s'est retrouvée coincée entre les barrières, juste après le passage à niveau. Elle a dû casser la barrière avec son véhicule pour se sortir de là. A l'arrivée de la police, même celle-ci, a trouvé ce passage très dangereux. Cela fait trois Conseils que nous parlons de la dangerosité de ce passage mais rien n'est fait.

Monsieur le Conseiller **Brendon VULLO** prend la parole pour donner plus de précisions au sujet de cet incident car il était présent. Il y avait la lumière qui clignotait et les barrières descendues. Il s'arrête et voit un véhicule en face de lui coincé entre les barrières. Il a voulu venir en aide au monsieur de la voiture en essayant de lever les barrières, mais c'était impossible. Il est parti vers lui en hurlant de sortir de sa voiture mais la personne ne voulait pas laisser son véhicule car il en avait besoin le lendemain pour aller travailler. Il se retourne et voit le LEB arriver et faucher le véhicule qui était toujours coincé. Plus de peur que de mal, le monsieur n'avait rien, mais une prochaine fois, ça pourrait être pire.

Monsieur le Conseiller **François MORIER** souhaite intervenir au sujet du Chemin du Lussex. Etant lui-même piéton, ce chemin est interdit à pied. Les travaux sont aussi sur le terrain communal. Il estime que la Commune a autant le droit de donner son avis à ce sujet. Ces travaux sont sur le terrain communal également. Il y a un gros manque de sécurité sur ce passage. Si cela persiste, à chaque Conseil, nous aurons des histoires comme celle-là. Nous sommes chez nous, lance-t-il ! Malheureusement, il n'est pas disponible le 9 décembre 2024.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** reprend la parole et insiste sur la séance du 9 décembre 2024 et invite les personnes intéressées à y participer. Il rappelle également que le Chemin du Lussex n'est pas sur la Commune de Romanel-sur-Lausanne mais sur celle de Jouxens, pour le moment. Il sera bientôt sur notre Commune mais pour l'instant ce n'est pas le cas.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** prend également la parole au sujet du Chemin du Lussex. Il dit que nous faisons partie du LEB, notre ancien Syndic en faisait partie. Même si c'est Jouxens, les travaux ont pris une emprise sur ce trajet et notre Commune. Cela confirme ce qu'il avait dit auparavant : Romanel ne gagne rien avec tous ces travaux.

Deux ans de travaux pour gagner cinq minutes, ce n'était pas nécessaire. A 800m, c'est une impasse, nous pourrions mettre un panneau d'interdiction de circuler au bout du Chemin du Brit, sauf pour les riverains. Cela éviterait du passage inutile.

Monsieur le Municipal **Patrick OPPLIGER** reprend la parole et explique que cela a déjà été dit. La Commune de Jouxkens s'est opposée à la fermeture du Chemin de la Roche. Elle ne voulait pas fermer celui-ci mais voulait mettre des déviations chez elle. Lors de la fermeture du Chemin du Lussex, nous voulions faire une déviation par le Chemin de la Source. Ces gens n'étant pas sur notre terrain et ne le connaissant pas, nous imposent leurs décisions. Ils devraient se déplacer sur le terrain. Il est tout à fait d'accord avec toutes les remarques des Conseillers.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** souhaite expliquer une anecdote. Dans les années 60, il n'y avait pas de barrière et cette route était déjà dangereuse. A l'époque, un tracteur s'était retrouvé coincé également. Il précise que pour la séance du 9 décembre 2024, il faut s'inscrire.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** appuie les dires de Monsieur le Municipal Patrick OPPLIGER. Elle souhaite déjà revenir sur le fait qu'il n'est pas au Conseil d'administration car ce n'est plus comme ça mais c'est au Conseil des communes. Il est un conseiller, comme vous êtes là et je peux vous dire que les gens qui sont à Assens s'en fichent de ce qui se passe dans notre Commune. Il n'a pas forcément beaucoup de poids, il n'est pas au comité directeur. A l'OFT, nous avons notre avocat qui est sur ce dossier et on se bat contre ce que nous devons payer. Nous avons mis en place un giratoire, mais ils l'ont enlevé. Notre bureau technique fait tout ce qu'il peut. Si quelqu'un n'est pas d'accord, elle propose d'écrire une lettre directement au LEB avec une copie à la Commune. Ayant l'appui de nos Conseillers, nous aurons peut-être plus de poids.

Monsieur le Conseiller **Jean-Claude PISANI** est à 100% d'accord. Il a fait déjà trois PALM. Il a fait appel à Madame Nuria GORRITE à ce sujet et lui a demandé de se déplacer, mais elle n'a pas donné suite car celle-ci lui a dit qu'au sujet des autorités d'une commune, c'est à la Municipalité d'en faire la demande. Il propose de faire une lettre que tous les Conseillers signeraient et il la transmettrait à la Commune afin que celle-ci fasse le nécessaire et l'invite à la prochaine séance.

Monsieur le Conseiller **François MORIER** explique qu'ils ont signé les oppositions dans ce sens où nous pourrions faire autrement. Il a reçu en retour que c'est à la Commune de faire le nécessaire. Il propose également, comme Monsieur le Conseiller Jean-Claude PISANI, une pétition à ce sujet et de transmettre celle-ci à la Commune.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** remercie pour le soutien. Nous irons jusqu'à la presse si vous nous soutenez, dit-elle !

Monsieur le Conseiller **Olivier BOVEY** propose une réunion entre les chefs de groupe et la Municipalité qui selon lui serait utile. Au prochain Conseil, il y aura le budget et informe que le canton met à disposition un outil sur les finances vaudoises. VD.CH / état-droit et finances/finances communales.

Monsieur le Vice-président **Romain BIRBAUM** souhaite revenir sur la modification du règlement du Conseil communal. Comme vous le savez, nous étions venus avec une demande de modification. Suite à cela la Municipalité avait rédigé un rapport. Celle-ci avait formulé une contre-proposition pour initier un travail approfondi de relecture du règlement du Conseil par un groupe chargé de rédiger une proposition. Suite à une suggestion de Monsieur le Conseiller Olivier BOVEY, Monsieur le Conseiller Romain BIRBAUM a fait une demande écrite à la DGAIC et a reçu une réponse rapide aujourd'hui même. Il nous lit le retour de celle-ci. Il procède également à la lecture de la procédure de l'adaptation du changement. Il a déjà transmis ces retours au Bureau ainsi qu'aux chefs de groupe et propose également de l'ajouter avec ce PV.

Madame la Conseillère **Diane GEORGES** souhaite quelques précisions au sujet de l'UAPE. Comment est-ce possible d'organiser un déjeuner avec les parents, un samedi matin sans que le budget n'augmente ? Au sujet des écopoints, vont-ils être les mêmes que celui qui est vers la Commune ? Ne sont-ils pas trop petits pour nos entreprises ou associations de la Commune ?

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole et affirme que tous les écopoints seront pareils. Concernant les entreprises de la Commune de Romanel-sur-Lausanne, il y a la déchèterie.

Madame la Municipale **Jennifer DAGON** prend la parole au sujet de la question sur le déjeuner à l'UAPE et explique que celui-ci est déjà dans le budget animations.

Monsieur le Conseiller **François STUDER** prend la parole au sujet de la benne à verres à la grande salle. Régulièrement vers 1h00 à 2h00 du matin, les personnes, ayant loué la salle, jettent les verres vides dans la benne. Il faudrait peut-être trouver un emplacement insonorisé. Il se demande également pour quelle raison il est indiqué de ne pas jeter des verres vides avant 7h00 du matin, mais les bennes sont vidées par le camion poubelle à 6h00.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole au sujet des personnes ayant loué la salle et propose de leur dire des les prendre avec eux. Concernant les bennes vidées à 6h00 du matin, il va voir cela avec le chef de la voirie.

Monsieur le Conseiller **François STUDER** propose de placarder des affiches sur les bennes en proposant de mettre les verres devant les bennes et non pas de les jeter à une heure tardive. Comme cette proposition serait difficile à réaliser, il pense que trouver un emplacement insonorisé uniquement pour la benne à verres serait idéal.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** remercie pour l'encouragement et dit que le sujet est sur le bureau et sera traité.

Madame la Syndique **Claudia PERRIN** a une nouvelle à annoncer. Elle explique qu'ils ont trouvé une personne qui va venir le soir, quelques heures par semaine, mettre des amendes aux véhicules mal parkés. Nous avons eu de la difficulté à trouver mais c'est chose faite, c'est une policière.

Monsieur les Conseiller **Olivier BOVEY** explique qu'au Chemin des Tilleuls, il y avait une poubelle à ordures qui n'est plus là. En Savez-vous la raison ?

Madame la Conseillère **Ariane MORAND** demande pourquoi il n'y a plus la benne pour les huiles à l'écopoint vers la Maison de Commune. Est-il prévu d'en mettre une dans les autres écopoints ? Je pense que si cela persiste, les personnes mettront les huiles usagées par terre vers l'écopoint.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** explique qu'il y a la déchèterie pour les huiles pour le moment.

Monsieur le Conseiller **Simon SCHULÉ** demande ce qu'il en est concernant le wifi qui ne fonctionne pas bien à la Maison de Commune ainsi qu'à la Villageoise. Il demande également pourquoi il y a des odeurs d'égout à la Villageoise, à la Commune ainsi que à la bibliothèque.

Monsieur le Municipal **Denis FAVRE** prend la parole au sujet du wifi et explique que les bornes arrivent au bout. Nous essayons de trouver une solution pour le moment et essayons de l'améliorer sans devoir tout changer car c'est un gros investissement.

Monsieur le Municipal **Blaise JAUNIN** prend la parole au sujet de l'odeur d'égout à la Villageoise et explique qu'il y a un curage annuel. Nous irons voir la dernière date et regarderons afin de le faire rapidement.

Guillaume DERIAZ

Président du Conseil



Afrodite ISMAÏLI

Secrétaire

Séance levée à 22 :18  
Romanel, le 14 novembre 2024

Prochaine séance :  
Jeudi 12 décembre 2024